

ACTEURS DE L'AVIS ACTEURS DES LUTTES !



Compte-rendu de la Séance plénière du 25 février 2019 Du Conseil économique social et environnemental Région Centre-Val de Loire

Bulletin d'information du groupe CGT au CESER du Centre-Val de Loire
Et du Union régional CGT Centre-Val de Loire – 1 Rue du Colonel Montlaur – 41000 Blois
Comite.regional.cgt.centre@wanadoo.fr

Dossiers	Représentant du Conseil régional	Rapporteur du CESER	Intervenant de la CGT	Vote de la CGT
Inventer les nouvelles mobilités pour permettre la mobilité de tous les citoyens	Philippe FOURNIE Vice-président délégué aux transports et inter-modalité	J-L CORVAISIER (CGT)	Yves BARON	Pour
Contribution du CESER au grand débat	François BONNEAU Président du Conseil régional Edith CHATELAIS Secrétaire générale de la Préfecture représentant le Préfet	E. CHEVEE (Président)	Kenza BELLIARD	Ne participe pas au vote
Contribution du CESER aux orientations du SDAGE et du PGRI	Michèle RIVET Vice-présidente déléguée à l'environnement et au développement rural	René ROSOUX 3 ^{ème} collègue	Jean-Louis CORVAISIER	Ne participe pas au vote
La situation des hôpitaux publics en région Centre	Anne LECLERCQ Vice-présidente déléguée aux formations sanitaires et à la santé	Dominique SACHER	Florie GAETA	Pour
Transition énergétique en région Centre Val de Loire	Charles FOURNIER Vice-président délégué à la transition énergétique, citoyenne et à la coopération	Samuel SANAVE	Nicolas LEPAIN	Pour

La CGT a été à l'origine de la saisine citoyenne sur la santé avec une pétition de plus de 60.000 signatures, et elle pesé page par page sur le rapport qui est présenté ce jour sous le « contrôle » d'une centaine de personnels de la santé et d'usagers présents dans l'hémicycle.

La détermination de la CGT, le rassemblement lors de la réunion sur le PRS2, ont poussé le CESER à rejeter à l'unanimité le plan régional santé puis le Conseil régional. Un nouveau rassemblement est prévu le 6 mars lors de la nouvelle conférence régionale santé.

Le combat pour le service public de santé auquel-le-s nos concitoyen-ne-s sont tant attachés ne fait que commencer !

Réinventer les nouvelles mobilités pour permettre la mobilité de tous les citoyens

INTERVENTION D'YVES BARON, AU NOM DE LA CGT

En préambule : La CGT déplore que le rapport du Conseil régional sur les mobilités n'ait pas été abordé dans les quatre commissions du CESER, aussi bien sur les besoins des populations (commission une) que sur les questions économiques engendrées (3^{ème} commission) que sur les mobilités liées à l'éducation et à la formation (4^{ème} commission).

L'exécutif régional affiche la volonté de répondre au message de nos concitoyennes et de nos concitoyens. Pour la CGT, ce profond mécontentement trouve sa source dans :

- Les mobilités forcées où se trouvent les zones d'activités professionnelles dues aux fermetures et aux restructurations des entreprises entraînant un surcoût pour les salariés dans leurs déplacements.
- L'inflation de l'immobilier dans les métropoles et les grandes villes qui entraînent un prix du logement très élevé qui peut représenter jusqu'à 60% du salaire pour les salariés qui gagnent le SMIG et qui sont contraints de s'éloigner de leur lieu de travail ce qui aggrave les dépenses et le temps passé dans les transports.
- Les zones commerciales à la périphérie des villes qui est un copier-coller du modèle américain où la voiture est reine au détriment des commerces de centre villes.

C'est pourquoi la CGT demande la relocalisation de l'industrie dans les territoires de notre Région et d'avoir des loyers modérés au plus près des zones d'activités, d'arrêter l'extension ou la création des zones commerciales accessibles qu'en

voitures.

Pour la CGT, la question des mobilités ne porte pas sur la complexité et l'hétérogénéité des demandes, mais bien l'absence de volonté politique de cesser la mise en concurrence des modes de transports qui fait la part belle aux voitures, aux cars et aux camions. La puissance publique doit faire un choix et proposer des transports collectifs de qualité.

Faire croire aux populations que la réponse à leurs besoins passe par des plateformes digitales est un leurre au moment où l'Etat envisage la fermeture des lignes dites secondaires qui sont dans les faits des lignes du quotidien, laissant les collectivités territoriales devant des contraintes budgétaires qu'elles ne peuvent assumer seules.

Ces choix ne sont pas acceptables quand, parallèlement, la question de l'environnement est pointée avec force.

Un examen critique de l'état des lieux du transport ferroviaire de voyageurs dans la région Centre Val de Loire d'aujourd'hui n'est pas un simple mouvement d'humeur. Il ne saurait passer sous silence l'incompréhension, voire parfois de la colère des usagers sur la dégradation du service public du transport ferroviaire.

S'il se concentre sur l'évolution de l'offre de transport, cet état des lieux ne saurait se réduire à son aspect technique, et ignorer le contexte politique et sociétal qui le détermine. Et sur ce plan il n'est pas possible de rester neutre : on ne peut par exemple que s'indigner du chantage récemment proposé aux cheminots, qui conditionnerait l'indispensable apurement de la dette de la SNCF à l'abandon de leurs régimes de

retraite et la casse du statut qui est pourtant la garantie des contraintes de service public.

La CGT n'acceptera pas l'ouverture à la concurrence dès lors que des opérateurs privés choisiront des lignes rentables dont ils augmenteront le prix du billet pour augmenter leurs profits et conduiront des lignes jugées non rentables à fermer, ce qui est à l'opposé de notre conception du service public.

L'abandon des CLAD (Comités Locaux d'Animation et de Développement) pose problème. C'était un lieu pertinent d'échanges entre la SNCF, la Région, les représentants des usagers, les organisations syndicales. La CGT demande la remise en place rapidement de ces instances de concertation au plan régional.

La CGT dénonce la dégradation de la délivrance de billets dans chaque gare, la fermeture de guichet. Sur certaines gares, il n'y a plus de distributeurs de billets fonctionnels et dans certaines autres (dans l'Indre notamment), il n'est plus possible d'acheter ses billets par chèques.

La CGT exige l'arrêt des fermetures de guichets et exige que la Région et la SNCF propose de nouvelles relations commerciales avec les populations.

Les tarifs de trains au plein tarif est dissuasif pour un certain nombre d'usagers. Les différentes mesures tarifaires sont complexes, mal connues et mériteraient d'être simplifiées et vulgarisées. Il en est de même des tarifications avec des régions voisines comme l'Île de France où il n'y a pas de billet unique combiné avec des tickets le métro ou le RER.

La CGT pose la question de la généralisation de la gratuité des transports en commun pratiquée dans l'Indre ou dans la région d'Aubagne par exemple et elle se félicite que le CESER prenne position sur la gratuité des transports de tous les jeunes de

moins de 26 ans auxquels devraient être ajoutés les demandeurs d'emploi et les personnes en grande vulnérabilité monétaire.

La CGT demande que la contribution des employeurs, à travers le VTA (versement du transport additionnel) augmente pour passer de 0,5% de la masse salariale à 1%.

L'heure est donc au développement de mobilités intermodales et à la réouverture de lignes telles que :

- Chartres Orléans
- Blois Romorantin
- Dreux Chartres
- Châteauroux Bourges
- Tours – Châteauroux

- Le fret lest devenu le parent pauvre par rapport à la route ; les transports routiers sont à la fois les plus polluants et engraisent les actionnaires. La CGT demande un plan Marchal sur le fret au plan national, en région centre en lien avec les régions voisines pour en faire un grand service public d'intérêt économique en réponse aux besoins de mobilités massifiées y compris en direction des ports.
- La réflexion sur les nouvelles mobilités ne doit pas exclure l'économie verte et bleue et l'utilisation de nos fleuves : sur la Loire et d'autres rivières navigables, on pourrait avoir des bateaux de petite taille qui pourraient relier des villes moyennes entre elles géré par un service public d'intérêt collectif.

En conclusion : La mobilité est un enjeu majeur à la fois de réponse aux besoins des populations et de réduction des gaz à effets de serres.

Tout doit être mis en œuvre pour la relocalisation des entreprises et la reconstitution de moyens de productions à proximité des bassins de vie.

 La CGT votera l'avis.

Contribution du CESER au « Grand Débat » CGT

INTERVENTION DE KENZA BELLIARD AU NOM DU GROUPE CGT

La CGT ne participe pas au Grand Débat en conséquence de quoi nous ne participerons pas au vote. En effet, qu'y a-t-il à débattre ? Nous sommes face à des revendications très clairement exprimées, il ne s'agit donc plus d'en discuter. Le temps n'est pas au débat, mais à l'écoute des revendications et à leur satisfaction. Ces revendications que la CGT porte par ailleurs depuis des années. N'en serions-nous pas là si nous avions été entendus ? Non, bien sûr.

Quand il n'est plus possible de vivre dignement de son travail, avec des quotidiens faits de découverts bancaires dès le 10 du mois, que la vie devient la gestion de la pénurie, la question n'est pas de débattre mais de répondre à l'urgence.

Combien ne vivent plus dignement de leur travail ou de leur retraite malgré des carrières longues et débutées parfois très jeunes ? Telle est la réalité qu'il est temps d'assumer. La condition faite au monde du travail est une balafre dans le visage de ce pays. Le mouvement des Gilets Jaunes signe la révolte de ceux qui n'acceptent plus de voir leurs vies sacrifiées au nom des impératifs du capitalisme mondialisé relayés par l'Union Européennes et les gouvernements successifs depuis 40 ans. C'est le peuple qui entend retrouver sa souveraineté.

Nous condamnons les politiques de casse du service public, de désertification industrielle et de fuite de l'emploi salarié et ceux qui les ont mis en œuvre. Ils sont totalement responsables de la situation que dénoncent les Gilets Jaunes aujourd'hui. Alors oui, le temps n'est vraiment plus au débat.

A l'inverse des politiques économiques austéritaires menées sans déviation de trajectoire aucune depuis

1983 et qui ne peuvent aboutir qu'au désastre que nous connaissons, la CGT défend un autre modèle économique, fondé sur la reconnaissance du travail comme seul producteur de la richesse, avec :

- La revalorisation des salaires et des retraites à 1800 euros bruts minimum pour tendre à 2000 euros.
- L'augmentation des taux de cotisations sociales, pour atteindre le « 100% sécu ».
- La suppression de la fiscalisation de la protection sociale dont la CSG.
- La refonte de la fiscalité, dont l'impôt le plus injuste qu'est la TVA, avec une TVA nulle sur les produits de première nécessité ainsi que la fiscalité des entreprises.
- Une sécurité sociale professionnelle assurant la continuation des droits hors du contrat de travail.

Nous portons les revendications.

La consolidation de l'assuranciel (Régime Général de la Sécurité Sociale ; Assurance chômage) rendra caduque et inutile l'assitanciel qui est toujours un échec et une atteinte à la dignité. Seul le travail est émancipateur.

Le rognage méthodique du principe de la Sécurité Sociale et la mise en place des minima sociaux depuis 30 ans ne sont ni un hasard ni anodins. La Sécurité Sociale est la reconnaissance de chacun comme producteur de richesse, avec l'abolissement de la peur du lendemain, de la maladie, de l'accident de travail, en faisant cotiser chacun selon ses moyens et recevoir selon ses

besoins. Au contraire des minimas sociaux qui placent leurs bénéficiaires en situation de besoin infamante, et d'être en permanence soupçonnés de tirer au flanc, de tricher ou d'appauvrir le pays. Ce n'est pas la misère organisée qui coute un pognon de dingue mais ceux qui l'orchestrent. Les salariés ont créé et entièrement géré la Sécurité Sociale de 1946 au début des années 60, tout le système public de santé avec ses hôpitaux a été

financé et construit au sortir de la guerre, en 20 ans, dans un pays exsangue et en ruine, uniquement par la cotisation assise sur les salaires, fruits de la richesse produite par le travail. Il n'y a pas d'impossible, pas de Loi du Marché désincarnée, mais des intérêts très concrets et incarnés ainsi qu'en fine des choix politiques et uniquement des choix politiques.

Grands enjeux des futurs SDAGE 2022 – 2027

INTERVENTION DE JEAN-LOUIS CORVAISIER AU NOM DU GROUPE CGT

Le groupe CGT ainsi que le Comité régional CGT, réunis le mardi 19 février dernier, ont déploré qu'un sujet aussi fondamental que l'aménagement et la gestion de l'eau n'ait pas été traité au sein des 4 commissions car c'est à la fois un sujet sociétal, un sujet économique et un enjeu d'éducation et de formation et que l'ensemble du CESER aurait dû s'approprier.

C'est aussi vrai pour la seconde commission qui présente à cette séance trois avis, mobilisant trois rapporteurs, sans compter l'investissement de ladite commission dans les règles du SRADDET et des contributions au pseudo grand débat dont nous avons la conviction qu'il aboutira à une récupération politique éloignée des revendications d'une majorité de la population.

La CGT juge l'expertise du groupe environnement, qu'elle a souhaité et défendu, incontestable mais la question de l'eau est bien un enjeu de choix politiques et sociétaux. C'est pourquoi, en signe de protestation sur les conditions du nécessaire débat, la CGT ne participera pas au vote.

En effet, les documents de planification et programmes de mesures (actions) actuels ne permettent pas

d'atteindre les objectifs de la directive cadre communautaire sur l'eau. Cette directive mériterait à elle seule d'être analysée. Le développement du service public de l'eau est incompatible avec l'ouverture à la concurrence et de la libéralisation des marchés, le carcan du marché libre et non faussé et la logique de l'Union Européenne qui impose la marchandisation de l'ensemble des activités, des biens et ressources naturelles.

Nous jugeons aussi cette directive menaçante : si on l'appliquait, il n'y a plus d'ouvrages en région, sur le Cher, le château de Chenonceau et le pont de Saint-Aignan seraient menacés quant à leurs fondations, comme les ouvrages sur l'Eure, sur l'Arnon, sur le Loir, sur la Sauldre ...

Les moyens et la cohérence des différents outils, comme des politiques entre elles, sont aussi en cause. Avec des différences selon les bassins, il y a le constat d'une insuffisance de couverture territoriale et de déclinaison des actions ; pas assez de SAGE à l'intérieur des bassins, pas de liens assez forts avec les différents contrats territoriaux, pas d'éducation et de formation, pas assez de moyens et de résultats pour la police de l'eau (administrative ou judiciaire).

Entre le « grand cycle » et le « petit cycle » (eau potable/assainissement eaux usées/eaux pluviales) de l'eau, il y a des vides. Le besoin d'ingénierie publique est reconnu, renforcé par le recul important de l'ingénierie publique d'État dans les territoires ces dernières années sur ce sujet.

Les citoyens ne sont pas associés aux décisions affectant les investissements pour la gestion de l'eau. Est également en question la part de couverture des coûts par les prix de l'eau et celle relevant de la fiscalité locale. Les consommations domestiques acquittent l'essentiel des dépenses (par exemple, la solidarité assurée par les Agences de l'eau est financée à 82 % par les ménages). Or les investissements nécessaires dans la gestion du petit cycle de l'eau, comme dans celle du grand cycle ne doivent et ne peuvent reposer autant sur les ménages.

Outre la contribution plus forte des entreprises au prix de l'eau, une part de budgets d'investissements des collectivités territoriales et une part de budget général d'intervention de l'État doivent être assumées.

C'est pourquoi la CGT tient à réaffirmer

- ☞ que l'eau relève du bien et du domaine public et mettre fin à son contrôle par les prédateurs privés tels que VEOLIA, la SAUR, la Lyonnaise des Eaux ...
- ☞ affirmer que l'eau n'est pas une marchandise ;

- ☞ établir l'eau comme un bien commun universel, accessible de droit en quantité et qualité à chaque être humain ;
- ☞ affirmer que l'eau relève du domaine public dans le cadre d'un grand service public national de l'eau et de l'assainissement garantissant le droit à l'eau, que ce soit en termes de qualité que de quantité ;
- ☞ organiser la planification de la gestion des ressources et des usages pour tenir les objectifs de bonne qualité écologique des eaux et de reconquête des milieux aquatiques ;
- ☞ promouvoir et favoriser l'intervention démocratique des citoyens et des salariés, à tous les niveaux dans la gestion de l'eau ;
- ☞ agir pour la préservation de l'eau et de sa ressource, en sanctionnant et responsabilisant fortement les pollueurs, et en interdisant l'utilisation de produits ou procédés risquant de polluer ce bien commun.

Nous souhaitons enfin développer l'ingénierie publique sur toutes les composantes des fonctions des «petits et grand» cycles de l'eau, systématiser les retours d'expérience entre la recherche, les nouvelles réalisations pour faire entrer plus vite dans la vie les investissements, pratiques et aménagements favorables à la gestion de l'eau.

La situation des hôpitaux publics en région

INTERVENTION DE FLORIE GAETA AU NOM DU GROUPE CGT

Voilà un an était décliné le nouveau plan régional santé. Un deuxième plan, actant, comme le premier, la destruction de nos services de soins hospitaliers avec des fermetures massives de lits, dans une région dévastée par la désertification médicale. La CGT s'était alors saisie du problème, alertant la population et faisant signer une pétition recueillant environ 60 000 signatures. C'est grâce à cela, que le CESER a pu par la suite se saisir du problème, et ainsi diligenter un travail nous amenant à la production de ce rapport, présenté aujourd'hui.

Ce travail est le fruit de multiples auditions, dressant toutes les mêmes constats :

- Des conditions de travail insupportables dans les hôpitaux,
- Des conditions d'accueil et de soins qui mettent en danger les patients, du fait des manques de moyens, et surtout,
- Une offre de soins inadaptée aux besoins des populations, déconnectée des réalités, avec là aussi une mise en danger évidente des populations.

Les motivations de l'ARS, nous les connaissons toutes et tous, la réduction des dépenses publiques, la rationalisation des dépenses de santé sur fond de destruction de notre modèle social.

Il en résulte des privatisations, des zones de notre région totalement désertifiées, et donc des inégalités d'accès aux soins. Le manque crucial de moyens en professionnels de santé, que ce soit en psychiatrie où une politique sécuritaire est appliquée comme substitutive aux soins, ou dans les soins généraux, les suppressions de lits, les fermetures de services, contribuent à l'asphyxie des services d'urgence, avec au bout, des décès. Triste conséquence de la gestion des établissements publics de santé et d'action sociale,

calquée sur la logique de rentabilité financière des entreprises de production. Nous avons prévenu sur la perversité de la tarification à l'acte dite T2A et sur le tout-pouvoir aux technocrates.

Ces mesures de rationnement s'opposent aux principes fondamentaux inscrits dans notre Constitution, ainsi que dans la Constitution de l'OMS qui définit la santé comme « un état complet de bien-être physique, mental et social ». La constitution du meilleur état de santé possible est le droit fondamental de tout être humain, quelles que soient son origine, sa religion, ses opinions politiques ou encore, sa condition économique ou sociale. Difficile d'y prétendre dans une logique d'intégration à une Europe des marchés, obsédée par le manque à gagner que peut représenter le budget de la Sécurité Sociale pour les banques et l'assurantiel privé.

Combien faudra-t-il encore de morts, faute de moyens, parce qu'il n'existe plus de réponse de proximité, parce que les services de secours sont eux-aussi soumis à cette logique destructrice des services publics et donc du lien social dans les territoires, pour que la puissance publique, les élus de la nation prennent la mesure des conséquences de leurs choix ?

Quand sur des zones géographiques de cette région, comme dans l'Indre, il faut effectuer plus d'une heure de route pour accoucher, peut-on s'en remettre naïvement au discours officiel de l'ARS et au discours rassurant du gouvernement qui prône la sécurité pour imposer la régression ? L'actualité régionale et nationale nous démontre comment la fermeture des maternités de proximité conduit à des drames humains.

Ce travail du CESER a le mérite d'avoir mis en lumière les méthodes douteuses de l'ARS pour arriver à ses fins.

Malgré ces constats, certains se félicitent toujours, naïvement ou non, des bonnes intentions de l'ARS. Faut-il encore rappeler ce qu'est cet instrument du pouvoir politique et dans quelles conditions les décisions sont prises ?

C'est la deuxième fois que le plan régional santé est rejeté par le conseil régional. Les élus régionaux ne sont pas les seuls. Et malgré l'opposition des élus et les luttes acharnées menées dans les territoires par les populations et les salariés, rien ne peut empêcher l'Etat, au travers des ARS de nous imposer ses restructurations dont personne ne veut. Où est donc la démocratie dont on entend si souvent parler ?

L'hôpital public est malade, malade du "new management" public issu du "lean", malade de la dite « bonne gestion » capitaliste, malade de l'efficacité et de la recherche du profit, malade de la dette, malade de l'étatisation de la Sécurité Sociale et de ses plans de non financement !

Les habitants de la région sont frappés au cœur, par la destruction du travail salarié, la désindustrialisation, par la précarité, par la destruction de nos services publics et les déserts médicaux, bref par la désertification des territoires en général. Les réponses doivent être à la hauteur et correspondre aux ambitions de protection des assurés sociaux face aux aléas de la vie.

Des solutions simples existent, cela passe entre autres par des augmentations et l'égalité des salaires qui permettraient, de fait, plus de recettes pour notre Sécurité Sociale, la fin des exonérations de cotisations, l'abrogation des lois HPST, Touraine, Pampidou-

Giscard, ou encore du plan Juppé qui nous ont conduits ici.

La CGT continuera de porter avec force le 100% Sécurité sociale financé par la cotisation sociale. L'hôpital public reste le seul garant de l'égalité d'accès aux soins, il est urgent de lui redonner les moyens de fonctionner, pour des soins de haute qualité. Les MSP (Maisons de Santé Pluridisciplinaires), au bilan négatif doivent être remplacées par des antennes délocalisées des hôpitaux publics, des centres de santé, avec des médecins salariés, sous statut de la FPH (Fonction Publique Hospitalière), ce qui permettrait une harmonisation des pratiques. Tout cela ne sera pas possible sans médecin, il faut donc former plus de médecins et conditionner leur installation, dans l'intérêt des populations. Rappelons-le, partout où sévissent les déserts médicaux, l'espérance de vie recule. Est-ce admissible ?

Nous nous opposons, évidemment, au financement du privé lucratif, les cotisations sociales n'ont pas à financer les profits des actionnaires.

La CGT remercie le CESER d'avoir su se saisir d'un problème majeur, au nom de l'intérêt général. Nous sommes satisfaits de l'issue du travail, même si les débats n'ont pas toujours été sereins. Nous voterons donc le rapport.

Nous remercions bien évidemment tous les syndicats CGT, qui ont organisé les visites de terrain. Sans eux, rien n'aurait été possible. La CGT comme toujours, a fourni un travail de grande qualité, toutes les auditions ayant été minutieusement préparées. Nous continuerons de combattre les réformes et leurs mises en application. Nous manifesterons le 6 mars prochain à Saint Jean le Blanc lors de la tenue de la conférence régionale de santé et de l'autonomie.

Transition énergétique en Région Centre Val de Loire.

INTERVENTION DE NICOLAS LEPAIN AU NOM DU GROUPE CGT

En préambule, la délégation CGT rappelle le caractère vital des enjeux énergétiques et la nécessaire pérennisation de la production d'énergie, dans le respect de notre environnement. En conséquent, la politique énergétique doit s'effectuer à l'aune de l'intérêt général, libérée de l'avidité du capital.

L'actualité des « Gilets Jaunes » et le dernier débat sur le SRADDET nous ramène à une triste réalité : le mode de développement actuel, enfant du modèle de gestion capitaliste, est énergivore et dessert l'intérêt général commun, lui préférant en général les intérêts particuliers. Ainsi la concentration des zones de production entraîne l'allongement de la distance entre producteur et usagers, cumulé à un transfert du fret rail ou fluvial vers la route, ajouté à cela la gentrification qui pousse de nombreuses personnes à vivre loin de leur lieu d'emploi, sans compter la faiblesse des salaires qui empêche l'investissement dans des solutions pertinentes et pérenne pour l'aménagement de l'habitat. Pour finir ce chapitre, nous signalerons le sur équipement technologique. De nos jours, au nom de la mode ou du progrès, n'importe quel appareil est connecté, « intelligent », ainsi on commande son grille-pain ou son éclairage à distance quand on peut aussi bien le faire par soit même. Ces technologies, outre leur futilité, consomment des humains pour leur production, dans les conditions que l'on sait, des terres et autres matériaux rares, extrait toujours sans respect de l'environnement.

La transition énergétique s'exécutera dans un schéma, global, aux côtés du développement de services publics (santé, éducation, transport, etc. ...), d'une stratégie industrielle, agricole et de services, suivant une idée développée par Edgar Morin : on ne peut espérer régler

un problème sans prendre en compte les tenants et aboutissants qui le contraignent.

L'avis ne met en cause que les particuliers, les pratiques du quotidien, et le Conseil Régional. C'est le réducteur. Dans l'avis, il est évoqué l'isolation des bâtiments des particuliers ou ceux publics liés au Conseil Régional, hors outre le fait que ces travaux s'effectuent en partenariat public privé (entendez le public paie, le privé encaisse de grosses sommes pour le bonheur du capital) il est pertinent d'utiliser des technologies de la géothermie ou l'emploi de « volets » bloquant les rayons solaires verticaux de l'été, par leur inclinaison, et laissant passer ceux de la période hivernale afin de chauffer gratis le bâtiment.

Il est également question d'une COP régionale et d'une assemblée dédiée à son pilotage. Pourquoi cet événement ? Avec qui ? Serait-ce une méthode inspirée de Georges Clémenceau qui, en cas de soucis, créait une commission pour l'étouffer ?

Rappelons-nous que nous n'avons qu'une seule terre. Chez les peuples originels d'Amérique du Sud le symbole de la « Pachamama », la « terre-mère », rappelle que c'est la terre qui nous nourrit, que l'on doit la respecter. Au cours du 19^{ème} siècle le mouvement ouvrier sud-américain s'est révolté, aussi, contre le pillage des sols et la destruction de l'environnement par les compagnies minières et agricoles.

La transition ne doit ni être un pis aller, ni juste une manne financière pour le capital.

L'enjeu de cette transition passe par une réflexion sur les modes de productions énergétiques collectifs, leurs bilans réels. Dans notre Région, il y a un parc nucléaire

conséquent, et vient la question de la relance de Super Phoenix 2, permettant de consommer l'uranium déjà utilisé dans les autres centrales. Pourquoi ne pas basculer ces centrales de l'uranium au sodium, sodium qui lui est présent sur le territoire national. Que faire des réacteurs A1 et A2 de Saint Laurent des Eaux arrêtés, en 1990 et 1992.

Autres pistes à explorer, l'une, les centrales industrielles de géothermie profonde, produisant de

l'énergie par préemption des calories présentes dans le sous-sol. La seconde piste est l'exploitation et l'organisation, par la puissance publique et pour l'intérêt général, de la sylviculture pour le bois de chauffage et la construction. Troisièmement le gaz de méthanisation peut répondre partiellement aux besoins.

📣 **LA DELEGATION CGT VOTERA L'AVIS.**

La délégation CGT le lundi 25 février 2019



De gauche à droite : Kenza BELLIARD – Florie GAETA – Jean-Louis CORVAISIER – Nicolas LEPAIN – Armelle BRUANT – Yves BARON. Manque sur la photo Christine GONCALVES et un camarade en cours d'affectation.